

# **Loi ratifiant la convention d'affiliation entre la société GCT Gestion communautés tarifaires Sàrl et la Fondation de prévoyance en faveur du personnel des Transports publics genevois (FPTPG) (12636)**

*du 12 mai 2020*

---

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève, vu l'article 8 de la loi concernant la Fondation de prévoyance en faveur du personnel des Transports publics genevois, du 29 novembre 2013, décrète ce qui suit :

## **Art. 1 Ratification**

<sup>1</sup> La convention d'affiliation conclue entre la société GCT Gestion communautés tarifaires Sàrl et la Fondation de prévoyance en faveur du personnel des Transports publics genevois (FPTPG) est ratifiée.

<sup>2</sup> Elle est annexée à la présente loi.

## **Art. 2 Entrée en vigueur**

Le Conseil d'Etat fixe la date d'entrée en vigueur de la présente loi.